



VILLE DE  
**Colombiers**

Mairie de Colombiers  
Carrefour des Droits de l'Homme  
34440 Colombiers  
04 67 11 86 00  
contact@ville-colombiers.fr  
www.ville-colombiers.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLOMBIERS

Séance du 23/12/2024

Délibération n° 2024/7/82/DM

En exercice : 19

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE DU LAVOIR ET L'AMENAGEMENT DES BERGES DU CANAL DU MIDI

**Date de la convocation : 16/12/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

**Conseillers Municipaux Présents :** Alain CARALP, Thierry CALMEL, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Emmanuelle GIOVANNONI, Antoine RUIZ, François BESSIÈRE, Laurence CHEROT, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI,

**Conseillers Municipaux Absents représentés :** M. Jean-Claude GARCIA a donné procuration à M. BOUSQUET Jean-François – Mme Fabienne BARBE a donné procuration à M. Thierry PUJOL – Mme Marion MONTESINOS a donné procuration à M. Erhan POLAT - M. Franck GIRBEAU a donné procuration à M. RIGATTIERI Pascal

**Conseillers Municipaux Absents excusés :** Mme Maryse LACOMBE

**Secrétaire de Séance :** M. Pascal RIGATTIERI

**LE MAIRE,**

**RAPPELLE** que les collectivités peuvent obtenir des aides financières pour les projets d'investissements entrant dans les dispositifs des financeurs.

**EXPOSE :**

Après plusieurs présentations et évolutions, la consistance du projet d'élargissement de la rue du Lavoir et d'aménagement de la berge du Canal du Midi est désormais validée avec les instances dont le Pôle Canal qui en a approuvé la conception et le rendu architectural.

En 2024 la commune a complété les diagnostics de sols, et les bureaux d'études mandatés ont mis à jour le dossier AVP et préparé le dossier de Permis d'Aménager :

REÇU EN PREFECTURE

le 21/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-213400815-20241223-DELIB\_2024\_

- En septembre 2024 la commune a procédé au dépôt des autorisations. Le Permis d'aménager est soumis à une présentation en Commission des sites pour avis ministériel. Celui-ci devrait être rendu au plus tard en Mai 2025.
- En Novembre 2024, les bureaux d'Etudes ont rendu le dossier AVP finalisé, avec l'enveloppe estimative du projet actualisée.

L'opération retenue concerne des travaux de VRD, de Génie -Civil et d'Espaces verts tels que définis dans le dossier AVP :

- La rue sera élargie par la création d'un mur de soutènement remplaçant le talus le long du canal. Ce mur dont la base est en béton sera ancré à l'aide de micropieux et il sera habillé en pierres dans la continuité du mur existant. Il affirmera ainsi la situation de belvédère sur le Canal.
- La chaussée ainsi élargie sera à double sens de circulation, complétée par un trottoir piétonnier. En dehors de la bande circulante en bitume, les autres espaces recevront un revêtement qualitatif en pavés calcaires.
- Les réseaux des riverains seront repris (branchements d'eau potable et assainissement), le réseau télécom sera enterré et un nouvel éclairage public mis en œuvre.
- La cale au pied du pont de pierre sera végétalisée et son accès aménagé. Un escalier permettra de rejoindre la rue du Lavoir. Un alignement d'arbre redonnera un ombrage le long du canal.
- A l'entrée de la rue les containers seront remplacés par des containers enterrés. A chaque extrémité de la rue des zones de stationnements seront recrées.

Le montant prévisionnel (Travaux et Honoraires) est estimé à (base AVP) = 1 586 232€HT, arrondi à **1 586 000€HT, soit 1 903 200 €TTC**

En 2025, il faut désigner le Maître d'œuvre d'exécution et le CSPS qui suivront l'opération. Une consultation sera lancée en début d'année. Le démarrage des travaux peut être envisagé à la fin de l'année 2025.

Il est envisagé de passer des conventions financières avec La Domitienne pour l'installation de containers enterrés, avec VNF pour les plantations en bordure du canal du midi pour un montant de 106 600 €

**PROPOSE** au Conseil de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au taux le plus élevé.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son président et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** à l'unanimité le programme de travaux exposé
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au taux le plus élevé.
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 23/12/2024



Le Secrétaire de séance

Pascal RIGATTIERI



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

Alain CARALP

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
- Transmis au représentant de l'Etat, le

REÇU EN PREFECTURE

le 21/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-213400815-20241223-DELIB\_2024\_